

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Acteur européen de premier plan de la sécurité privée, Amarante International conseille et appuie les organisations publiques, internationales et privées sur les différents champs de la protection de leurs ressources clefs. Amarante International met ainsi en œuvre des prestations d'analyse de risques, de conception de dispositifs de sûreté et des solutions opérationnelles pour protéger les personnes, les biens, les collaborateurs, l'information sensible et l'intégrité des organisations.

Les services proposés par Amarante International incluent la gestion directe et/ou le management avec recours à la sous-traitance, d'opérations de sécurité, y compris dans des environnements sensibles. Dans le cadre de ces opérations, Amarante International s'engage à appliquer les règles d'un corpus normatif qui vise à protéger ses clients, ses collaborateurs, ses sous-traitants ainsi que les parties prenantes externes telles que les communautés locales, tout en respectant les droits de l'Homme et les dispositions légales en vigueur dans chaque pays d'intervention.

Afin de démontrer sa ferme volonté de respecter cet engagement, Amarante International a obtenu les certifications ISO 18788:2015, ISO 9001:2015 et ANSI/ASIS PSC.1-2012 pour toutes ses opérations de sécurité à travers le monde¹.

La direction d'Amarante International respecte et promeut de manière active l'application des dispositions qui y sont recueillies, ainsi que les obligations et bonnes pratiques contenues dans :

- Le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoC) ;
- Le Document de Montreux sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les Etats en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées opérant pendant les conflits armés ;
- Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre des Nations Unies « Protéger, respecter et réparer » (2011).

La direction d'Amarante International attend que toutes les personnes exerçant une activité en son nom veillent à l'application des dispositions contenues dans ces mêmes documents et s'assurent que les prestations délivrées répondent aux exigences requises en matière de qualité et respect des droits de l'Homme.

La direction d'Amarante International s'engage à maintenir et développer un système documenté de management des opérations de sécurité conformément aux dispositions légales en vigueur, ainsi qu'aux normes ISO 18788:2015, ISO 9001:2015 et ANSI/ASIS PSC.1-2012. La direction mettra à disposition les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et assurer l'amélioration continue des performances d'Amarante International selon les principes recueillis dans sa Charte qualité.

La présente Déclaration est rendue publique à travers le site internet d'Amarante International.

Alexandre Hollander
Président d'Amarante International

¹ Sont exclus les paragraphes 8.3.6 « Usage de la force en appui aux forces chargées de l'application de la loi », 8.5.1 « Appui aux forces chargées de l'application de la loi » et 8.5.2 « Opérations de rétention » de la norme ISO 18788:2015. Amarante International ne propose pas ni participe à ces activités.